

De SENARCLENS, Pierre (dir.). *Maîtriser la mondialisation. La régulation sociale internationale*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2000, 243 p.

Bertrand Lang

Volume 32, numéro 4, 2001

Le projet des Amériques sept années plus tard

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704355ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704355ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lang, B. (2001). Compte rendu de [De SENARCLENS, Pierre (dir.). *Maîtriser la mondialisation. La régulation sociale internationale*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2000, 243 p.] *Études internationales*, 32(4), 809–811. <https://doi.org/10.7202/704355ar>

démocratie. Dans l'ensemble, cet ouvrage est un outil utile et intéressant pour ceux et celles qui s'intéressent à la problématique du rôle des facteurs internationaux dans les processus de démocratisation suivant la fin de la guerre froide.

Dany DESCHÈNES

*Chargé de recherche  
IQHEI, Université Laval, Québec*

**Maîtriser la mondialisation.  
La régulation sociale  
internationale.**

*De SENARCLENS, Pierre (dir.). Paris,  
Presses de la Fondation Nationale des  
Sciences Politiques, 2000, 243 p.*

Le sous-titre de l'ouvrage indique le thème de ce travail regroupant les contributions de sept auteurs. Il s'agit de poser et d'analyser la question de la régulation sociale, compte tenu des contraintes et des spécificités découlant du phénomène de la mondialisation.

À travers les différents chapitres sont abordés trois sujets qui découlent logiquement de cette problématique générale. En premier lieu, on pourra mieux saisir quelles sont les difficultés, sur le plan des questions sociales, que la mondialisation cause. En deuxième lieu, on découvrira les contraintes auxquelles sont confrontés États et organisations internationales dans le cadre de leurs responsabilités respectives. Enfin, en troisième lieu, sont posées des pistes de réflexion et des ébauches de solutions qui permettent effectivement de répondre aux problèmes et aux incertitudes mis en lumière.

Cependant, le livre n'est pas ainsi exactement articulé. En effet, les contributions sont plus spécialisées et reflètent les préoccupations res-

pectives de chacun des auteurs. Ainsi, si un premier chapitre, quelque peu introductif, porte sur la question de la régulation sociale dans le nouveau contexte international, deux autres sont plus orientés sur le problème de l'État et les quatre autres abordent la question générale à partir du rôle d'une organisation spécifique : OMC, OIT, Banque Mondiale, Union Européenne.

Malgré les sensibilités propres à chacun des auteurs, tous partagent une même idée de départ sous forme d'une préoccupation : les retombées positives de la mondialisation, de nature économique et sociale, sont inégalement réparties sur la planète. Le phénomène de la mondialisation n'est pas comme une espèce de diffusion générale de la richesse, à travers l'ensemble du monde, quelque part, bien au contraire. En effet, force est de constater que cette mondialisation se traduit, de fait, par la création de pôles de richesse et la constitution de centres de pouvoir économique. C'est ainsi que la mondialisation, loin d'être un processus d'homogénéisation, est, au contraire, porteur d'une dynamique d'hétérogénéisation. Du fait de la mondialisation, les écarts de richesse se creusent ; à la fois entre zones régionales ou continents ; mais aussi entre individus à l'intérieur d'une même société. Bref, le lecteur ne peut être qu'en accord avec les auteurs, la mondialisation est cause de nouveaux problèmes sociaux qui, compte tenu de leurs spécificités, imposent une réponse appropriée, de la part de la communauté internationale. À la mondialisation économique fait pendant une internationalisation des questions sociales.

Par ailleurs, même s'il existe des nuances d'appréciation entre les auteurs, tous reconnaissent que face à la nécessaire régulation sociale internationale, on ne peut que dresser le bilan et le constat des difficultés rencontrées par les États, et des défaillances dont font preuve les organisations internationales.

Le lecteur pourrait regretter que l'exposé de la question sociale ne soit pas suffisamment analysée en amont. En effet, le contenu et le pourquoi de ce phénomène de mondialisation sont peu développés. De ce fait, dans ce livre, on a souvent plus l'énoncé des questions sociales qu'une analyse des mécanismes de développement et d'extension de ces problèmes. Même si on trouve dans l'ouvrage des mises en garde contre les risques de simplification et surtout de globalisation des problèmes, on distingue mal, parmi l'ensemble des questions sociales qui nécessitent une réponse en forme de régulation, ce qui relève de l'invariant de la vie des sociétés, de ce qui est nouveau. De ce fait, on distingue avec difficulté ce qui découle directement du phénomène de la mondialisation, de ce que l'on pourrait appeler rapidement l'évolution des mœurs, des mentalités et des sociologies. En quoi y a-t-il originalité et donc besoin de réponses innovantes ?

Les chaînes causales sont plus supposées que démontrées. En fait, dans quelles proportions les critiques formulées à l'égard de la pratique étatique et du comportement des organisations internationales se justifient-elles par les effets de la mondialisation, du vieillissement naturel des systèmes (États ou oi), de l'idéologie, voire des effets de mode ?

Les critiques portées à l'égard de l'État-Providence ne se fondent pas toutes sur des considérations liées à l'évolution de l'environnement économique. L'État-providence doit aussi être analysé comme une réponse apportée en termes de régulation sociale à des objectifs de pouvoir. Aujourd'hui, c'est aussi la nature même du pouvoir politique qui se trouve questionnée, voire contestée. C'est la question des rapports entre dominants et dominés qui se trouve à nouveau posée. L'accès à la connaissance et à l'information génère une interrogation logique relativement à la dynamique naturelle du pouvoir étatique et à son renforcement. À travers la critique de l'État-providence, c'est aussi la question de l'envahissement du contrôle étatique des différentes composantes de la sphère sociale qui se trouve posée ; pour des raisons et en fonction de motivations étrangères au phénomène de la mondialisation et de ses conséquences.

De la même manière, on est en droit de se demander si les déficiences des organisations internationales, loin d'être l'illustration d'une inadaptation au contexte d'aujourd'hui, ne sont pas tout simplement la conséquence logique et naturelle d'une dynamique de système, de nature bureaucratique, qui les ont conduites sur la voie d'un vieillissement accéléré et d'une obsolescence rapide.

Par-delà ces remarques, cet ouvrage a le mérite de souligner et de présenter un certain nombre de points essentiels relativement au devenir de nos sociétés. Il ne peut être contesté que vie en société signifie régulation ; et que le marché ne peut assurer cette régulation indispensable à la survie.

Il est clair aussi, que la mondialisation est à l'origine de nouveaux problèmes sociaux ; ce qui induit la nécessité de penser et de mettre en place une forme de régulation sociale adaptée à ces enjeux. Sous ce terme de régulation, il importe concrètement que soient déterminés des principes, des normes et des pratiques, fondant un ordre politique et social favorable à l'épanouissement des êtres humains.

Alors même que les discours sur la mondialisation ont tendance à se focaliser sur l'économique, les auteurs nous incitent à penser que nous devrions connaître un essor, voire un retour du politique. Ils rappellent, à juste titre, que le principe qui fonde l'ordre politique et social ne saurait s'instituer sur la croissance économique. Les questions permanentes de la vie en société : identité collective, cohésion sociale, arbitrage des conflits, sécurité, protection de l'environnement, aménagement du territoire... relèvent en premier lieu et naturellement du politique et non de l'économique. Car il s'agit de traiter du « vivre ensemble » prioritairement au « créer des richesses ».

Ainsi, le défi qui découle de la mondialisation est celui de déterminer comment aborder, dans ce nouveau contexte, ce qui relève de la sphère du politique. Ce que soulignent les auteurs de cet ouvrage, c'est qu'il devient essentiel de faire évoluer l'international. Ils soulignent qu'il devient prioritaire de dépasser la sphère de l'intergouvernemental qui est mal adapté, pour répondre aux enjeux de la régulation sociale internationale. Ils font remarquer qu'à travers les organisations internationales ou les rencontres multi-

latérales, c'est bien souvent les règles les plus favorables aux plus forts qui sont imposées à tous ; en dépit de leurs éventuelles inadaptations aux situations locales. De fait, nous partageons l'espoir de voir se développer le rôle que pourraient jouer les ONG. Mais il est juste de rappeler que leur puissance demeure faible.

Ainsi, dans cet ouvrage, plus d'interrogations que de réponses. Mais il importe en effet de pouvoir, au préalable, se poser les questions pertinentes. Nul doute que ce livre apporte une contribution importante à cet objectif.

Bertrand LANG

*Université René Descartes Paris V*

### **Une étrange multiplicité. Le constitutionnalisme à une époque de diversité.**

*TULLY, James. Québec, Les Presses de l'Université Laval, Coll. « Prisme », 1999, 242 p.*

Reconnaissant la diversité culturelle, le « constitutionnalisme commun » est un moyen de prévenir et de régler les conflits. Telle est la thèse de cet ouvrage tiré des communications, présentées par l'auteur dans le cadre des conférences John Robert Seeley en 1994 à l'université de Cambridge, qui révèlent les écueils du « constitutionnalisme moderne » fondé sur l'uniformité.

En se référant de manière récurrente à une des sculptures de Bill Reid – l'esprit de Haida Gwaii – James Tully propose un symbole artistique du dialogue interculturel qui se manifeste dans le « constitutionnalisme commun ». Il présente une critique sévère